

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

# Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

## Bassin versant du ru de Nesles

### Compte-rendu n°26 de la réunion du 5 avril 2018

• <b>Lieu :</b>	Coteau viticole à 9h30
-----------------	------------------------

• <b>Maître d'ouvrage (MO) :</b>	
Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69	
• <b>Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :</b>	• <b>Maître d'œuvre (MOE)</b>
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 <a href="mailto:union-des-syndicats@griv.fr">union-des-syndicats@griv.fr</a>	Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 <a href="mailto:gdaniel@ecaa02.fr">gdaniel@ecaa02.fr</a>
• <b>Contrôleur extérieur</b>	• <b>Coordonnateur SPS</b>
RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
• <b>Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques</b>	• <b>Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations</b>
RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 <a href="mailto:direction@rvm-travauxpublics.com">direction@rvm-travauxpublics.com</a>	PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 <a href="mailto:thierry@prat-paysages.fr">thierry@prat-paysages.fr</a>

## PROCHAINE REUNION LE 12 AVRIL 2018 A 9H30 SUR SITE – Parking du cimetière

En remerciant tous les participants de se garer en dehors des trottoirs de la commune de Nesles la Montagne

(Stationnement possible au cimetière ou sur la plateforme dans le virage de la RD)

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Fonction :</b>	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne	✓			✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 <a href="mailto:Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr">Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr</a>				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire	✓			✓
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – <a href="mailto:solenn.piot@valagglo.fr">solenn.piot@valagglo.fr</a>				
MAIRE Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – <a href="mailto:cedric.maire@saur.com">cedric.maire@saur.com</a>				
POUJOLY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS		✓		✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur		✓		✓
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – <a href="mailto:jean-paul.angers@civc.fr">jean-paul.angers@civc.fr</a>		✓		✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - <a href="mailto:ifaramus@aisne.fr">ifaramus@aisne.fr</a>		✓		✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - <a href="mailto:Anne.SIRON@hautsdefrance.fr">Anne.SIRON@hautsdefrance.fr</a>		✓		✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- <a href="mailto:labourel.sabine@aesn.fr">labourel.sabine@aesn.fr</a>		✓		✓
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - <a href="mailto:anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr">anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr</a>		✓		✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry <a href="mailto:benedicte.greff@carct.fr">benedicte.greff@carct.fr</a>				
ZOSI Angélique	Chargée de mission – Mission locale de Château-Thierry	✓			
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – <a href="mailto:earl.simon-legrand@wanadoo.fr">earl.simon-legrand@wanadoo.fr</a> 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne <a href="mailto:hpouzet@sgv-champagne.fr">hpouzet@sgv-champagne.fr</a>				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS <a href="mailto:rloiseau@moethennessy.com">rloiseau@moethennessy.com</a> – 06.07.35.04.92			✓	✓
NAUDE Cyril	<a href="mailto:cnaude@moethennessy.com">cnaude@moethennessy.com</a>	✓			✓
DOYARD Pascal	Responsable d'exploitation viticole – Champagne JACQUART <a href="mailto:pascal.doyard@free.fr">pascal.doyard@free.fr</a> 06.80.31.97.16	✓			✓
LERICHE François	Propriétaire et exploitant viticole	✓			
LERICHE Nathalie	Propriétaire et exploitante viticole			✓	
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole				
VERBEKE Patrice	Propriétaire et exploitant viticole	✓			✓
BERTONI Gérard	Exploitant viticole – 06.22.52.24.35				
PERTOIS Patrick	Propriétaire et exploitant viticole -06.31.54.55.35				
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes <a href="mailto:plateaud@wanadoo.fr">plateaud@wanadoo.fr</a> – 06.81.52.45.07	✓			✓
PUBLIER Thierry	Riverain du coteau sur Nesles-la-Montagne	✓			
TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale <a href="mailto:dtouze@aisne.fr">dtouze@aisne.fr</a> M. Cyrille STORME : <a href="mailto:cstorme@aisne.fr">cstorme@aisne.fr</a> - 06.07.40.20.02				
TASSAN Olivier	Directeur - RVM			✓	✓
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM <a href="mailto:methodes@rvm-travauxpublics.com">methodes@rvm-travauxpublics.com</a>		✓		✓
José BRAGA	Chef de chantier – RVM <a href="mailto:rvm-secteursud@orange.fr">rvm-secteursud@orange.fr</a>	✓			✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages				✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage	✓			✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• **ADMINISTRATIF:**

Document à transmettre :

EDITEUR > DESTINATAIRE

- Retour des conventions Val D'Agglo suite envoi du rapport d'inspection de la Dhuis

Val d'agglo – Urgent

Documents transmis :

- Arrêté municipal d'accès interdit aux bassins pris par la mairie de Nesles-la-Montagne
- Planning de RVM

• **TRAVAUX:**

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Intempéries à ce jour :

SUIVI DES INTEMPERIES - RÛ DE NESLES

ENTREPRISE RVM																																
2017	WE ET JOURS FERIES							Intempéries																							Total	
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	2
Août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1
Septembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	0	
Octobre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	0
Novembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	6	
Décembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	7
																															16	
2018	WE ET JOURS FERIES							Intempéries																							Total	
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	10
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	17			
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Avril	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Mai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
																															27	

SUIVI DES JOURS TRAVAILLES ET D'INTEMPERIES- ENTREPRISE PRAT

2017	WE ET JOURS FERIES							jour travaillé							Intempérie							Total										
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Septembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Octobre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Novembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Décembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
2018	WE ET JOURS FERIES							jour travaillé							Intempérie							Total										
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Avril	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Mai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Pour la société PRAT, des ordres de services seront émis pour la régularisation du délai de ses travaux.

**Points particuliers :**

**Rappel :** La pose d'une signalisation de chantier de type « route barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuis au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuis.

- **Date de livraison des dépierreurs à transmettre : Livraisons fin mars ?**

**Planning général détaillé mis à jour**

**Planning des ouvrages restant à réaliser**

N°	Ouvrages	Calendrier																																			
		Mars					Avril					Mai					Juin																				
		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26																		
151-187-150-188-149	Ravine																																				
216	Dépierreur à raccorder sur caniveau trapèze au bas du 132																																				
202	Dépierreur au bas du 112																																				
204-205-221	Dépierreurs sur chemin béton 136																																				
214-219-220	Dépierreurs en amont des bassins																																				
215-217	Dépierreurs à raccorder sur caniveaux Trapézoïdaux																																				
201-203-212	Dépierreurs restants																																				
144-104-101-105	Fossé à redent																																				
116-117-118-119-120-121-125-128-129-130-158-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169	Nivellement chemins + nivellement chemin avec matériaux MHCS (158)																																				
147	Fossé d'infiltration à redents modifié																																				
171-172	Traversées de Dhuis																																				
132-148	Chemin béton																																				
112	Chemin béton																																				
136	Chemin béton																																				
159-156-133-176	Chemin béton																																				
	Finitions																																				

**Point planning fait après la réunion du 22/03/2018 :**

- **Modification du démarrage des chemins 159, 156, 133 et 176 :**

**Démarrage du terrassement à compter du 9 avril, Démarrage du bétonnage à compter du 16/04 pour 1 semaine de coulage puis fermeture de la circulation durant 3 semaines.**

Il est possible que les dégrilleurs soient livrés pendant la réalisation des chemins et soient posés après la réalisation des chemins rallongeant ainsi la durée de fermeture du chemin. En attente de la confirmation de la date de livraison par RVM.

**L'entreprise s'organise pour avoir et poser les dépierreurs avant le bétonnage des chemins.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



I- **EXECUTIONS DES TRAVAUX**

**TRAVAUX EN COURS**

- **Chemins en béton n°132 et 148.**

Travaux en cours selon les modifications vues le 15/03.

**Bétonnage en cours du chemin 132.**



Une augmentation de la largeur du chemin est actée sur site en présence de M. DOYARD (propriétaire du chemin) et de M. VERBEKE (propriétaire riverain).

**Le chemin passe d'une largeur de 2.5 à 3 m avec dépiquage de pieds de vignes. Marquage fait ce jour des pieds à arracher par chaque propriétaire.**



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne





Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



- Ouvrages redents 149, 188, 150, 187, 151 dans la ravine :

Les travaux se terminent ce jour. Les 5 redents sont réalisés. Il reste la finition de la descente d'eau faisant jonction entre le chemin à reprofiler et la ravine.

Redent n°1



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



Redent n°2



Redent n°3



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



**Redent n°4**



**Redent n°5**



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France





Vue générale des redents



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



**L'exploitant riverain, Mme. Leriche, signale que des pieds de vignes ont été abimés lors du déplacement des enrochements.**

Un constat des dégâts a été réalisé ce jour en présence de :

- M. MAGNIER, président du syndicat du ru de Nesles,
- M. SIMON, représentant des vignerons du coteau (du SGV pour le secteur de Nesles),
- M. LERICHE François, propriétaire partiel de la parcelle,
- M. ANGERS du CIVC,
- M. TASSAN, directeur sté RVM.

Lors de la réunion du 29 mars 2018, 7 pieds de vignes ont été identifiés comme abimés, 5 poteaux en acier tordu et les tendeurs à remettre en état.

Une estimation du coût des travaux de remise en l'état et du remplacement des pieds a été faite sur le site par M. Simon et transmis à M. Leriche.

Il avait été proposé à M. Leriche :

- La prise en charge des frais de remise en état, selon l'estimation transmît, par la Sté RVM,
- Et la plantation en crête de talus de plantes pour stabiliser l'érosion prise en charge par le SIVU.

**M. LERICHE a transmis les données à Mme LERICHE Nathalie, la propriétaire-exploitante. Il semblerait que plus de pieds ne soient abimés que ceux comptabilisés lors de la réunion du 29 mars.**

**Une réunion de discussion est prévu vendredi après-midi 6 avril avec M. MAGNIER, Mme LERICHE Nathalie et M. SIMON.**

### INSTRUCTIONS SUR LES TRAVAUX RESTANTS A FAIRE

- **Traversées de l'aqueduc de la Dhuis :**

Inspection de l'aqueduc faite le 14/12/2017 - **En attente de la convention.**

**Les ouvrages sont terminés – reste les finitions en terre et grave.**



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région  
Hauts-de-France



l'Europe  
s'engage  
en  
Hauts-de-France  
avec le FEDER



- **Chemins 159, 156, 133 et 176 en béton**



**Réalisation des chemins 159, 156, 133 et 176 en béton :**

Il apparait que le profil en long prévu en phase conception crée de nombreux problèmes d'accès aux rangs de vignes

Un aménagement va être fait au niveau du dégrilleur n°219 alimentant le bassin n°2.

Les grilles de cet ouvrage vont se situer à 60 cm sous le niveau du terrain naturel existant générant une marche de 60 cm pour accéder aux rangs de vignes.

MHCS accepte un aménagement de son accotement et d'un nivellement du terrain entre les rangs de vignes concernés pour permettre l'accès aux engins mécaniques.

**Après implantation sur site, vu ce jour, du profil en long, il est acté que les chemins gardent le profil en long initial pour assurer un cheminement gravitaire des eaux.**

Le talus enherbé de M. PUBLIER sera laissé en l'état et le chemin béton 176 sur les derniers mètres avant le lotissement sera fait à la main car l'espacement entre les bornes de la parcelle du riverain et les vignes n'est que de 4 m.

- **Moine de vidange des bassins : (A faire)**

La mise à niveau des vannes pour calibrer le débit de fuite selon les calculs d'ANTEA est également à faire.

- **Suivi des ruissellements d'eau provenant du bois :**

Il apparait que l'apport d'eau provenant du bois et des terres agricoles est conséquent et non négligeable en apport dans le Ru de Nesles. Le maître d'ouvrage souhaite que ces eaux soient tamponnées préalablement au rejet dans le Ru.

Pour cela une jonction doit être faite entre le regard existant et l'ouvrage de dégrillage n°202 présent au pied du chemin n°112 pour dévier les eaux prioritairement vers le bassin n°2 avec une surverse vers la ravine en cas d'apport d'eau très important (cas durant la période hivernale).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrage n°147**



Le fossé à redents sera réalisé à 1 m du bord du chemin béton.

Les redents seront faits par le terrassement du fossé en escalier en suivant la pente du chemin. L'exutoire du fossé se fera par la réalisation d'un caniveau type CC2 qui se raccordera sur le fil d'eau du chemin béton.

- **Ouvrage n°186 :**



**Intervention du contrôle extérieur faite pour les pénétromètres – en attente du rapport.**

Reste à gérer le croisement de la canalisation de vidange du réservoir AEP de Nesles la Montagne.

A été acté le 25/01/2018 en présence de l'USESA et la société VEOLIA que le SIVU peut reprendre dans sa canalisation à poser le trop plein et la vidange du réservoir. Le volume amené est de l'ordre de 150 m<sup>3</sup>/an. Cela simplifie la réalisation des travaux car la canalisation à poser passe à la même altimétrie que la conduite de vidange.

**Mise en garde de VEOLIA :** Canalisations présentes le long du chemin béton 136 :

- une canalisation en PVC récente. En fonction des DICT, des sondages et ainsi de sa position, il sera important de la protéger lors de la pose des dépierrateurs 186 et 204.
- une canalisation en fonte, plus ancienne. Veolia vérifiera sa localisation pour la DICT.

- **Chemin n°121 :**

Vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui au-dessus. **A faire RVM.**

- **Bassin 1 – Travaux de reprise des exutoires faits**

**L'expertise demandée par M. ROMAIN a été réalisée le 21/12 à 10h30.**

**Un courrier de l'expert est arrivé au syndicat – des renseignements complémentaires lui ont été transmis.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Bassins n°1 et n°2 :**

La commune de Nesles-la-Montagne a pris un arrêté municipal pour l'interdiction d'accès et de baignade dans les bassins.

La pose des panneaux sera réalisée par le lot 2.

- **Chemins n°123 et 134 :**



Visite-le 30/11 des 2 chemins. A valider avec M. LOISEAU la structure du n°123. **Vu sur site, reprofilage en l'état.**

Le 134 va faire l'objet d'un reprofilage à contre-pente.  
 → Reprofilage en déblai /remblai dans l'axe des bornes existantes avec arrêt avant le chemin descendant.

- **Ouvrage 190 :**

Travaux réalisés, reste le raccordement sur le dégrilleur (travaux à venir) et la pose de la tête de sécurité

- **Ouvrage n°161 :**

Il reste à faire la descente d'eau en enrochement se raccordant sur le fossé communal. RVM implante le point bas pour caler la descente d'eau. Vu sur site avec le propriétaire du chemin d'exploitation.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrage 146 :**

La jonction du dégrilleur se fera par la pose d'une canalisation avant la benne à verre et non à la fin de la dalle de la benne à verre.

**Une petite noue sera maintenue pour collecter d'éventuels ruissellement provenant du chemin contre-penté n°161.**



- **Fossé à redents n°102 :**

Il est également proposé la réalisation des redents par la mise en place de matériaux de granulométrie 80/150 percolés au mortier.

Vu le 30/11 sur site : M. PERTOIS, nous signale la présence d'une petite source se déversant dans le fossé et qu'il enlèvera un rang avant l'implantation des redents dans ce fossé.

**Le fossé a été reprofilé et les redents réalisés. Les talus seront engazonnés et des plantes hélophytes plantées à raison de 2 m en pieds des talus en amont de chaque redent.**



- **Fossé à redents n°104 :**



Une prise de côte a été faite au droit de la tête de pont existante. Avec la pose d'un ouvrage de type moine similaire à ceux des bassins, il est possible de faire un stockage/restitution sur 1,5 m de hauteur au droit de la tête de pont sans provoquer de débordement sur le chemin.

**Le maître d'ouvrage acte ce principe et demande la pose d'un moine au droit de la tête de pont à la place des redents dans le fossé.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



**Les passages busés existants seront maintenus en l'état.**

Pour les passages défectueux faisant obstruction au libre écoulement des eaux, un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle pour l'en avertir et lui demander un entretien ou une rénovation (si passages déclarés en mairie). Sans retour de la part du propriétaire de la parcelle, les passages seront démontés.



**A ce titre, la commune doit prendre un arrêté.**

- **Dégrilleur n°217 :**

Décalage au point bas existant.

- **Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierrés 212 et 213 :**

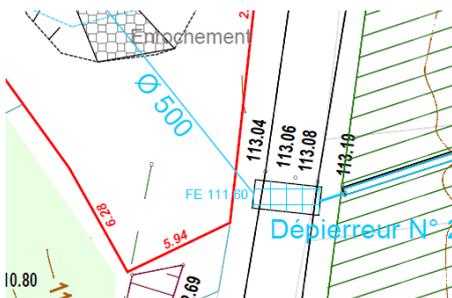
Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépierré + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierré et rejet au réseau pluvial existant.



- **Canalisation en diam 500 provenant du dépierré n° 220 alimentant le bassin n°1 :**



En attente de raccordement lors de la pose du dépierré.

Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. **Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.**

- **Ouvrages dépierrés 204, 205 et 186 :**

Le dépierré 205 est supprimé et le 186 sera doublé.

Le rejet du dépierré 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierré 186.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



## II- RAPPELS DES TRAVAUX TERMINES :

- Noüe enherbée n°145 :

Travaux terminés

- Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :

Travaux terminés

- Entrées de champs et charretières à modifier dans le fossé de la route départementale

Travaux terminés

- Fossé à créer n°189 :

Le curage du fossé a été réalisé.



- Chemins n°114 et 115 :

Reprofilage fait en GNT

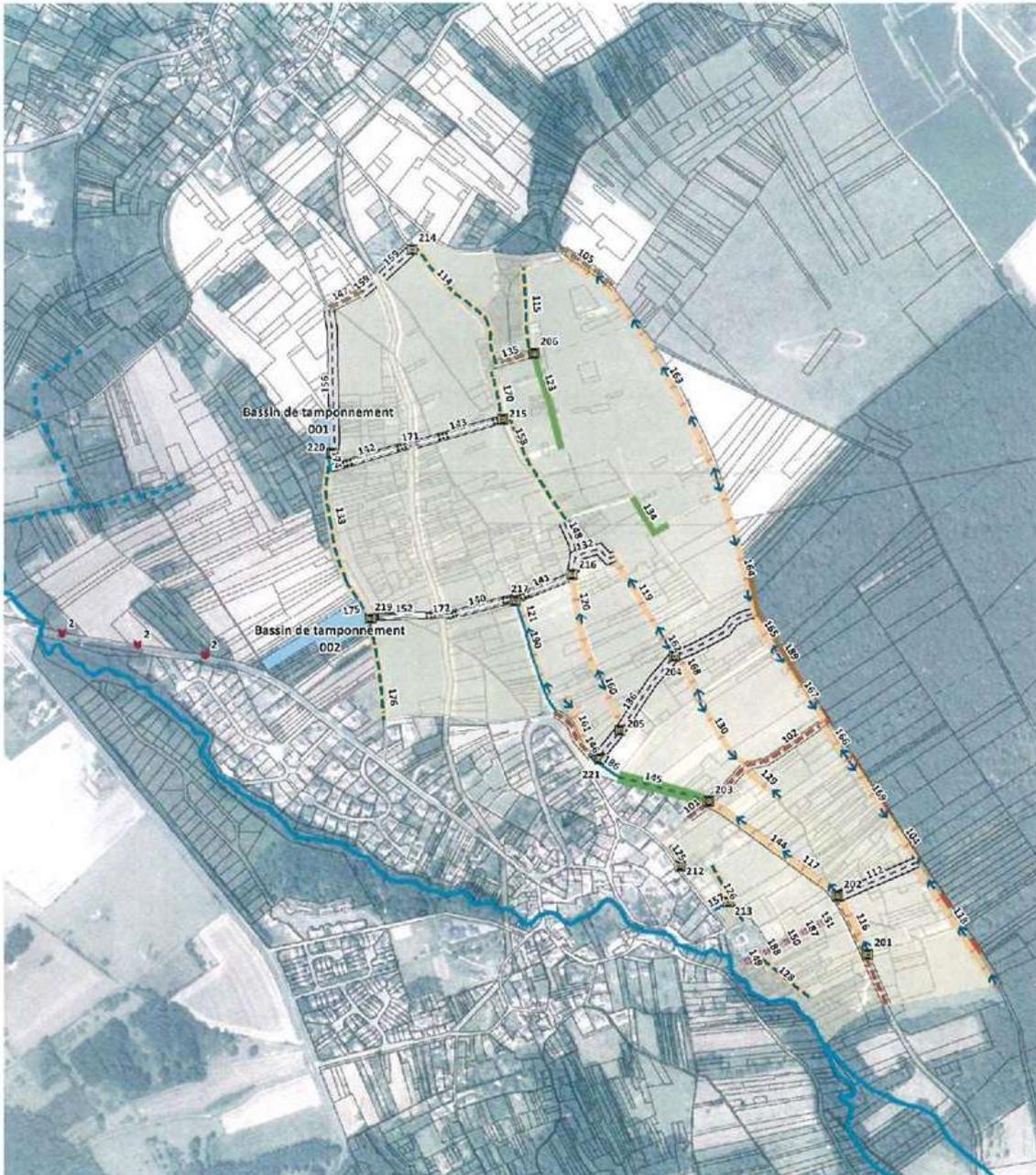
- Caniveaux bétons 140, 141, 142, 143 et 152

L'ensemble des caniveaux béton ont été posés

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles  
Maîtrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS  
PROJET

- Légende**
- Reprise entrée au champ
  - Avaloir dépiéneur
  - Bassin de tamponnement
  - Fosse
  - Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques
  - Chemin bétonne profilé
  - Chemin repotée V spécifique
  - Chemin repotée avec pente unique
  - Cratillon de souille enrochés
  - Fossé
  - Fossé - installation grands radents
  - Fossé - installation petits radents
  - Fossé à recent
  - Noue ens herbée
  - Renforcement ou lit par enpiérement
  - Ru de Nesles
  - Ru de la Butte Elanone (intermittent)

Echelle : 1:6 000



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 12 avril à 9h30 pour l'avancée des travaux



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

